



"création originale de TOMI UNGERER"

ASSOCIATION "REGARDS D'ENFANTS"

Règlement du concours « Conte-moi les Droits de l'Homme » 2011-2012 Organisé par l'association Regards d'Enfants 58 Avenue des Vosges 67000 Strasbourg France

Pour participer au concours, il faut obligatoirement respecter les consignes énumérées ci-dessous :

- Tout le monde peut participer au concours : individuel de tout âge, familial, scolaire, association, etc.
- Le conte rédigé ne doit pas dépasser **650 mots**.
- Les contes peuvent être rédigés en toutes les langues, mais il faut obligatoirement joindre une traduction en français.
- Manuscrit et tapé (et/ou illustré) ou sur tout autre support (suivez votre imagination !).
- Date limite d'envoi : jusqu'au dimanche **22 janvier 2012**, minuit.
- Envoi des contes :
 - * par voie postale : Association Regards d'Enfants, 58 avenue des Vosges 67000 Strasbourg
 - * par email : associationregardsdenfants@gmail.com

Toute participation n'ayant pas respectée le règlement ne sera pas retenue par le jury.

Plan pour écrire un conte :

1. INTRODUCTION

Il était une fois, il y a bien longtemps, l'histoire que je vais vous conter se passe...

Où : situer l'action dans un lieu ou un pays

Quand : à quelle époque (il y a longtemps, dans les années...)

Qui : quel est le personnage principal (un homme, une femme, une famille, jeune, vieux...)
(éventuellement les personnages secondaires)

2. DÉVELOPPEMENT

Quoi : quelle est l'action, les éléments déclencheurs

Comment : quels sont les rebondissements et la manière de se sortir des événements

3. CONCLUSION

Chute : fin de l'histoire, elle peut être surprenante, humoristique ou classique.

Visitez notre site internet : www.regardsdenfants.com et la page Facebook : Regards d'Enfants